

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 20 juin 2025

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi vingt juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la présidence de **Madame Marie-Hélène GOUEDARD**.

Etaient présents : Madame Françoise DUPUIS, Messieurs Julien BERTRAND, Michel BERTHIER, Stéphane PAUVERT, Vincent POINTEAU, Didier ROUXEL, Roland VANHOVE.

Absents représentés :

M. Pierre-François DECROIX par M. Julien BERTRAND

M. Yannick VILLAIN par M. Michel BERTHIER

M. Sébastien DORA par Mme Marie-Hélène GOUEDARD

M. Gwenaëlle DESCHAMPS par Mme Françoise DUPUIS

Absents : Mme Laure FARO et M. Yann WINDENBERGER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier ROUXEL

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 28 mars 2025.

Délibérations

🔗 Décision modificative budgétaire – M57

Des correctifs de maquette budgétaire ont été intégrés après le vote du budget, ce qui a engendré une anomalie dans le flux budgétaire M57. Celle-ci provient de la différence des résultats de clôture 2024 entre l'annexe B1 (ordo) et l'annexe B2 (comptable) du CFU.

Ce différentiel doit être rectifié via une décision modificative, comme suit :

Crédit supplémentaire - Correction anomalie budgétaire :

- Recettes ouverture de crédit au 001 : + 19 000 €
- Dépenses ouverture de crédit au 21318 (Bâtiments publics) + 14 000 € et 2041582 (Eclairage public) + 5 000 €

Adoptée à l'unanimité

🔗 Décision modificative budgétaire – Budget Eau

La facturation mutualisée « eau et assainissement » **de 2024** implique que le paiement de la redevance de modernisation des réseaux 2024 soit mandaté au compte 706129 et non pas au 6371 (cet article sera utilisé qu'à partir de la redevance 2025). Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire comme ci-dessous :

	Diminution sur crédits ouverts	Ouverture de crédits
Article 6378 Autres taxes et redevances	5 000 €	
Article 706129 « modernisation des réseaux »		5 000 €

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 20 juin 2025

🔗 SDEY – Ajout de 3 points lumineux d'éclairage public

- Loivre – Route de Joigny : réalisation d'une extension souterraine d'environ 32 mètres sous accotement + Fourniture et pose d'un point lumineux
- La Petite Celle – Route Neuve : Fourniture et pose d'un luminaire sur console
- Rue de la Grand Cour – Bourg : Fourniture et pose d'un point lumineux

Montant estimatif des travaux d'éclairage public : 9 293.18 € TTC reste à charge après aide du SDEY : 5 421.02 €.

Adoptée à l'unanimité

🔗 Redevance d'Occupation du Domaine Public – GRDF - année 2025

Il est demandé au conseil d'accepter l'encaissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public 2025 concernant GRDF pour un montant de 620 €.

Adoptée à l'unanimité

🔗 Gratuité complète de la Bibliothèque

Mme DUPUIS sollicite la gratuité complète de la Bibliothèque compte tenu du peu de recettes que celle-ci engendre et du fait que les bibliothèques de ST Julien et de Joigny vont prochainement devenir gratuites.

Adoptée par 11 voix pour et 1 voix contre (M. Stéphane PAUVERT)

🔗 Tarifs cantine (dépenses et recettes) à partir de la rentrée scolaire 2025.

Compte tenu de la hausse des prix d'achats des repas auprès de la société API Restauration à partir de la rentrée scolaire 2025, il est nécessaire de fixer les prix de vente ainsi que de valider le prix d'achat pour le 1^{er} septembre 2025.

Après débat, il est décidé :

- De fixer les prix de vente du repas à la cantine comme ci-dessous :
 - Repas scolaire et repas livré au centre de loisirs pour les familles dont le quotient familial est entre 0 et 1000 à 1 €
 - Repas scolaire et repas livré au centre de loisirs pour les familles dont le quotient familial est entre 1001 et 1500 à 2,90 €
 - Repas scolaire et repas livré au centre de loisirs pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1500 à 3,80 €
- De valider le tarif d'achat à la société API Restauration, comme suit :
 - Repas scolaire et repas livré au centre de loisirs : 3,43 € TTC.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 20 juin 2025

↳ **Retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps à la CAA au 1^{er} janvier 2027**

À la suite de la volonté de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) d'exercer sa compétence Eau Potable sur l'ensemble de son territoire, la Fédération Eaux Puisaye Forterre a délibéré favorablement au retrait de la CAA et au transfert de la compétence Eau Potable sur le territoire communal d'Escamps à la CAA.

Il est proposé au conseil :

- D'accepter le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1^{er} janvier 2027 ;
- D'accepter le transfert de la compétence Eau potable de la commune d'Escamps de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2027 ;

Adoptée à l'unanimité

↳ **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Jovinien dans le cadre d'un accord local.**

À la suite de la Conférence des Maires du 16 juin 2025 et dans la perspective des élections municipales de mars 2026, il était nécessaire que les communes délibèrent sur la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Total des sièges répartis : 50

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'APPROUVER le nombre de 50 sièges pour le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Jovinien, réparti comme suit :

19 communes CCJ	Population municipale	Nombre de conseillers Communautaires titulaires 50 sièges
	<i>Populations de référence en vigueur depuis le 01/01/2025 – date de référence statistique INSEE 01/01/2022</i>	
JOIGNY	9 055	19
SAINT JULIEN DU SAULT	2 202	6
CÉZY	1 081	3
LA CELLE SAINT CYR	842	2
CHAMPLAY	757	2
BUSSY EN OTHE	696	2

Procès-verbal – réunion de conseil du 20 juin 2025

CHAMVRES	656	2
BRION	614	2
BÉON	524	2
SÉPEAUX SAINT ROMAIN	489	1
LOOZE	438	1
SAINT AUBIN SUR YONNE	435	1
PRÉCY SUR VRIN	430	1
SAINT MARTIN D'ORDON	420	1
VILLEVALLIER	417	1
VERLIN	407	1
CUDOT	392	1
VILLECIEN	348	1
PAROY SUR THOLON	297	1
Total	20 500	50

Adoptée par 11 voix pour et 1 abstention (M. Stéphane PAUVERT).

🔗 PROJET d'acquisition d'équipements et jeux – Dossier renaturation de la cour de l'école – subvention Villages de l'Yonne +

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'il est prévu dans le dossier de renaturation de la cour de l'école, l'acquisition d'équipements et jeux.

Ces achats pourraient être subventionnés à 40 % par le département dans le cadre du Pacte Yonne Territoire 2022-2027 au titre du dispositif « Villages de l'Yonne + ».

Celle-ci demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une aide auprès du département dès que les devis seront réceptionnés.

Les achats prévus sont :

- Jeux pour la maternelle et classe élémentaire
- Gabions
- Rangement à vélos
- Structure de grimpe
- Cabanon
- Parcours d'équilibre
- Tipi

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 20 juin 2025

Informations questions diverses

- Mme le maire informe le conseil :
- Que le programme du Feu d'artifice reste inchangé, que toutes les déclarations ont été effectuées et qu'un appel aux associations a été fait.
- D'un courrier réceptionné en mairie de Claude BARDOT concernant la croix de St-ABDON qui n'est plus à sa place. *M. Vincent POINTEAU fait part au conseil qu'il a connaissance du lieu où elle devrait être et se propose d'indiquer l'endroit.*
- D'un mail reçu de Mme TEICHE précisant qu'il y a, à nouveau des carreaux de cassés au lavoir de la Petite Celle ; *Mme le maire prend note, informe qu'il s'agit d'un problème récurrent et envisage d'installer une caméra à gibier.*
- Que la participation employeur à la couverture santé des agents sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026 et qu'afin de solliciter l'avis du Comité Social Territorial avant délibération, un montant doit être fixé. *Le montant est fixé à 15 € brut sur contrat individuel labellisé.*
- Que la **start-up itinérante** « Ville à Joie » sera présente sur la commune le mercredi 27 août 2025 de 16 h à 20 h.

« Ville à Joie » est une équipe de jeunes qui organise des événements de manière **ponctuelle et itinérante (commerces, services publics, de santé, des animations)** au cœur des villages. M. Didier ROUXEL présente à l'assemblée une vidéo explicative (<https://youtu.be/arfzF3-V6NM>).

- Que la confection du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) avance. Une ébauche est présentée. Il est rappelé que les ateliers de travail concernant le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sont à organiser.
- Que le devis maçonnerie des travaux de clôture du local technique est revu à la hausse compte tenu de quelques modifications. Le devis initial d'un montant de 10 380 est porté à 15 900 €.
- Que le service « restauration scolaire » rencontre des soucis avec l'armoire réfrigérée et qu'il convient d'anticiper son changement avant la prochaine rentrée scolaire. Mme le maire présente un devis de la société FRIDEP de La Celle Saint-Cyr qui est accepté. Montant : 5 040 € TTC.



M. Vincent POINTEAU

- Sollicite l'installation d'un banc près de l'entrée du cimetière

↩ **M. Roland VANHOVE**

- Indique que la pompe à eau du service technique est à changer.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 53.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	Mme. Le Maire
		

